



Fibre optique ? Adressage ?

Vous souhaitez savoir si vous êtes éligible à la fibre optique ou, à défaut, pouvoir fournir à votre opérateur télécoms préféré toutes les informations nécessaires à vous apporter la bonne réponse à cette question ?

On vous dit souvent que votre adresse ne correspond pas à des cartes officielles ?
On ne vous retrouve pas dans les bases de données mis à disposition des opérateurs ? C'est facile !

**A partir de votre ordinateur, allez sur la Base Adresse du Département du Calvados ;
<https://www.fibre-calvados.fr/accueil/particuliers/je-teste-mon-eligibilite.html>**

En haut à gauche vous indiquez dans la zone de recherche votre adresse postale.

L'outil de recherche va zoomer automatiquement sur votre habitation.

Trois options s'offrent à vous :

- ✚ Un point **vert** sur votre logement indique que vous êtes déjà éligibles auprès des opérateurs (liste sur fibre-calvados.fr).
- ✚ Un point **jaune** sur votre logement « raccordable sur demande » (délai jusqu'à 6 mois).
- ✚ Un point **rouge** sur votre logement, ou pas de point, fibre pas encore déployée, le délégataire a rencontré un blocage en cours de déploiement.

Si vous êtes dans le 1^{er} cas, il ne reste plus qu'à cliquer sur le petit rond **vert** qui est indiqué précisément sur votre logement.

Une fenêtre s'ouvre et vous indique l'adressage exact reconnu par les bases de données utilisées par l'ensemble des opérateurs :

- adresse indiquée dans leurs bases
- identifiant de « l'immeuble »
- l'état du déploiement de la fibre (en cours, déployée,...)
- commercialisation possible ou pas auprès des opérateurs.

En outre, en bas à droite de l'écran, juste en dessous de l'échelle, vous pourrez y relever deux chiffres essentiels pour préciser la localisation exacte de votre habitation : la longitude puis la latitude.

Voir l'exemple ci-dessous avec la mairie de Gonneville-sur-Mer



Si vous souhaitez donner l'adresse la plus précise possible à un opérateur, notez bien toutes ces informations et normalement, même si votre habitation est retirée et difficile à trouver, un intervenant tel que Enédis, GrDF ou Orange, par exemple, est sensé pouvoir vous localiser dans sa base de données.

En effectuant cette démarche, non seulement, vous pourrez facilement et rapidement savoir si vous êtes éligibles à la fibre mais vous pourrez régler définitivement les problèmes d'adressage afin de pouvoir effectuer toutes vos démarches administratives, telle qu'une ouverture de compteurs (eau, gaz, électricité,...), l'accès à la fibre, les GPS,...